

Mail reçu le 30/11/2021 à 09h18

Madame, Monsieur,

Nous avons appris avec consternation l'existence de ce projet de 3 lotissements dont la création suppose le défrichement de 16 hectares de bois sur la commune de Cestas.

Nous habitons la commune depuis 1987. Nous apprécions le cadre naturel de la commune ainsi que son organisation. Malgré tout, depuis une dizaine d'années la pression immobilière (et la spéculation ?) nous amène à constater une création de lotissements sur de nombreux espaces forestiers de la commune qui entraîne :

- déboisement, perte d'espaces naturels, densification urbaine, perte de zones de promenades
- accroissement du trafic routier
- perte de l'identité villageoise (tellement revendiquée par l'équipe municipale)

L'alibi fourni est toujours celui de la mixité sociale et du respect de la règle des 25%.

C'est ainsi qu'un lotissement en cours de création en lisière du chemin de croix d'Hins va venir déverser un flot de voitures toujours plus important sur l'unique rond point d'accès à l'autoroute A 63 en direction de Bordeaux.

Les 3 lotissements en projet sur le domaine de Lartigue vont finir d'engorger aux heures d'embauche et de débauche, toute la zone du Bouzet déjà très chargée par l'activité scolaire et le déversoir des lotissements existants (y compris la population de St Jean d'Illac qui emprunte nos voies d'accès pour rallier la rocade).

Sur le plan de la circulation, rien n'est prévu par rapport au trafic routier (à notre connaissance) pour mettre en cohérence le volume du trafic et les axes.

Ce projet ignore la création d'un autre projet de logements au bout de l'avenue Salvador Allende sur la commune de Pessac, constructions dont le trafic routier va également alimenter l'engorgement de la zone du Bouzet.

Le défrichement de ces zones boisées va augmenter la nuisance de l'autoroute (propagation du bruit du trafic routier - quelles mesures sont prévues ? / pollutions)

Ce défrichement est un contresens à un moment où les villes recherchent un équilibre écologique en multipliant les zones de fraîcheur grâce aux arbres (à Bordeaux, on cherche à re végétaliser).

Enfin, ce projet sort sans aucune concertation / information préalable à la population concernée.

A-t-on évalué la capacité de la commune (infrastructures / services / organisation) à absorber la croissance de population induite par ces projets d'ampleur ?

En vous remerciant de votre écoute, bien cordialement

Mr et Mme DUFLO